

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e, MACABIAU Claire

Présidente de l'association : France Greffes Cœur et/ou Poumons (FGCP)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : La Fédération a pour objet : de réunir des association francaises membres de la FGCP en vue :

D'organiser et de coordonner leurs actions,

De mettre en œuvre et de renforcer leur solidarité, leurs informations, leur soutien et leur défense,

De représenter les membres auprès des pouvoirs publics, les instances médicales, sociales et associatives au niveau national ou international, existantes ou à venir,

D'aider à la création de nouvelles associations,

De promouvoir et valoriss les dons d'organes et de tissus humains,



De participer à l'information sur les pathologies cardiaques et pulmonaires,

D'apporter son soutien à la recherche médicale et au développement des greffes,

De mener des actions de prévention des risques d'atteinte à la santé individuelle ou collective, ou d'y participer,

De collaborer avec toute autre association ou fédération ayant les mêmes objectifs de santé,

De disposer des structures et des moyens permettant la mise en œuvre des objectifs.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Claire Macabiau Présidente, retraitée

Michel Stragier Vice Président, retraité

Thierry GESSON Vice Président en invalidité

Geneviève LERAY Secrétaire, retraitée

Jacques DESLANDES trésorier retraité

2. r les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Cotisation des 10 associations régionales	4016 €	6,8 %
Subventions publiques			

¹Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons privés Abandons de frais	120 € 1943,23 €	0,2 % 3,3 %
Financements privés	Convention ANSM Provision Novartis pour réalisation de la brochure préparation à la greffe	22021,96 € 14000 €	37,2 % 23,7 %
Activités économiques de l'association	Jeux Européens des Transplantés du Cœur et des Poumons à Vantaa en Finlande	16930 €	28,6 %
Autres sources de financements	Produits financiers	122,65 €	0,2 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 59 153,84 €			

Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Cotisation des 10 associations régionales	4344 €	28,5 %



Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons privés Abandons de frais Dons MAIF	2969 € 1450,94 € 4000 €	19,5 % 9,5 % 26,2 %
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements	Congré (remb avance)	2485 €	16,3 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 15 248,94 €			

Ressources pour l'année 2018

Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Cotisation des 10 associations régionales	4516 €	16,2 %



Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons privés	150 €	0,5%
	Abandons de frais	1058,18 €	3,8 %
Financements privés	Financement participatif Ulule	1915,34 €	6,9 %
Activités économiques de l'association	Jeux Européens des Transplantés du Cœur et des Poumons à Lignano en Italie	20010 €	71,9 %
Autres sources de financements	Remboursement Congrès et autre	170 €	0,6 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2018 : 27 819,52			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat,	Nature du lien	Période
-----------------------------	-----------------------	----------------



think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	(soutien politique, collaboration, etc.)	



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à PARIS,

Le 28 décembre 2018.....

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)